



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

insertion professionnelle

Question au Gouvernement n° 1989

Texte de la question

INSERTION DES JEUNES EN ENTREPRISES

M. le président. La parole est à M. Olivier Dassault, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Olivier Dassault. Monsieur le Premier ministre, ma question concerne l'insertion des jeunes en entreprise. Souvenez-vous : « Ma priorité, c'est la jeunesse ! », affirmait avec fougue le candidat François Hollande. Que sont devenues ces belles promesses ? Des lendemains qui déchantent ! Chaque année, 150 000 élèves quittent l'école sans le moindre diplôme, et un jeune sur quatre est au chômage. C'est trois fois plus qu'en Allemagne. Parce qu'ils ne veulent plus vivre dans un pays qui condamne la réussite, qui stigmatise le succès, qui bride les talents, 80 % des étudiants de nos grandes écoles envisagent de tenter leur chance à l'étranger.

M. Régis Juanico. C'est faux !

M. Olivier Dassault. Pour leur redonner confiance en l'avenir, monsieur le Premier ministre, n'ayez pas peur ! N'ayez pas peur de changer de logiciel : misez sur l'entreprise, et non plus sur l'État, pour vaincre le chômage des jeunes. Mettez, par exemple, pour valoriser la diversité des talents, sur l'apprentissage, sur cette intelligence de la main qui garantit un emploi rapide à l'issue de la formation. Vous êtes responsable de la baisse d'attractivité de cette filière, qui est la conséquence de vos choix politiques, car vous avez décidé de diminuer de 550 millions d'euros les aides à ces formations au profit des emplois d'avenir, qui n'ont d' « avenir » que le nom ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Il faut bousculer les préjugés, il faut construire des ponts entre l'école et le monde de l'entreprise, plutôt qu'ériger des barricades ! Le groupe « Génération entreprise – Entrepreneurs associés », que j'anime aux côtés de 135 parlementaires, le rappellera demain au cours de notre colloque à l'Assemblée nationale.

Monsieur le Premier ministre, plus qu'une question, c'est un appel : que comptez-vous faire concrètement pour faciliter l'insertion des jeunes dans les entreprises ?

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social.

M. François Rebsamen, ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social. Monsieur le député, vous avez raison : l'apprentissage est une voie royale, une voie d'excellence, une voie vers l'emploi. D'ailleurs, aujourd'hui, vous le savez parfaitement, sur un million d'artisans, 500 000 sont issus de l'apprentissage.

Le Gouvernement a fixé un objectif de 500 000 jeunes en apprentissage en 2017. Gérard Larcher avait déjà fixé cet objectif pour 2009. Malheureusement, il n'a jamais pu être atteint, car depuis de nombreuses années, le nombre de jeunes en apprentissage est d'environ 400 000. En 2013, il y avait très exactement 430 000 jeunes

en apprentissage et en alternance.

Le problème, c'est que les entreprises parlent beaucoup de l'apprentissage comme d'une voie exemplaire – ce en quoi elles ont raison – mais ne prennent pas assez souvent des jeunes en alternance. Aujourd'hui, 4 % seulement des entreprises le font. En répondant à votre question, je lance un appel à l'ensemble des entreprises françaises : pas un jeune en CFA ne doit être hors de l'alternance au moment de la rentrée scolaire, en septembre 2014 – c'est en effet à ce moment-là que tout se joue.

M. Michel Herbillon. Paroles, paroles...

M. François Rebsamen, *ministre.* Nous y arriverons si nous nous mobilisons tous : c'est l'appel que je lance aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC. – Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1989

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 juin 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [19 juin 2014](#)